Mairie d'ESPERAZA

CONSEIL MUNICIPAL du 22 JUILLET 2020 – COMPTE RENDU

Nombre de Conseillers en exercice : 19	Nombre de Membres Présents : 14	Nombre des Membres Votants : 16	Date de la convocation : 17 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le Dix Juillet, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidenc2e de Monsieur SOULA Christian, Maire.

PRESENTS : M. SOULA C. - M. MORANDI J.- Mme DUFIS Y.– M.SAN MARTIN G – Mme ANDREWS E.- M. FROMILHAGUE O.- Mme LEMEUX P.– M. FERRER J.- Mme PONS M-A. -M. RUMEAU H. - Mme GRAND C.- M. BOUCABEILLE F. - M. CAZAUD P. Mme LE MORVAN J.

ABSENTS : M. COUE E. - M. FIEDOS J.- M. LUCATO M.

PROCURATIONS : Mme MARTIN M-C. à Mme DUFIS Y.- Mme ALBERO C. à M.SAN MARTIN G.

Mme DUFIS Y est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée. La séance débute à 18h00 et s'achève à 19h15

DELIBERATIONS

1 - PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNUNLE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

La CCID a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

Les commissaires et les suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables de 18 ans révolus, dressée par le conseil municipal. Cette liste doit comporter 24 noms (12 titulaires et 12 suppléant), Il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la liste ci-jointe :

	Titulaires		Suppléants
1	CAPEL Marc	1	CARRARA Thierry
2	DALBO Marie Françoise	2	RAYNAUD Georges
3	PLANTIER Robert	3	LAFFITTE André
4	FONTANET Patrice	4	LOPEZ Francine
5	SANCHEZ Serge	5	CORDIER Nicole
6	ARNAUD Michèle	6	MARTINEZ Roland
7	DURAND Daniel	7	VAN DER BAS Cornelis
8	RAYNAUD Jean	8	TOUSTOU Jean -Marc
9	FONTANEAU René	9	PROVENSOL Alain
10	REGOND Mickael	10	RAYNAUD Francis
11	ARGENTY Michel	11	CASTELNAUD Josyane
12	CALVERE Francis	12	BETETA Jean

Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix (M. CAZAUD P.)
ADOPTE A LA MAJORITE

2a- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020- BUDGET GENERAL

Intervention de M. le maire en introduction du vote du budget :

« Le budget 2020 est un budget subi plutôt que choisi, il a été travaillé avec la commission Finance à partir des dépenses et recettes déjà bien entamées sans marge de manœuvre.
La situation financière de la commune est tendue sur 2020, et le sera encore plus sur 2021 et il est nécessaire de travailler pour maitriser les dépenses de fonctionnement afin de pouvoir dégager un autofinancement correct dans les années qui arrivent »

Il intervient ensuite sur l'incidence de la pandémie liée au covid-**19**

Dépenses en hausse sur les produits d'entretien et petits matériels : masques, distributeurs de gel, protections
Fournitures administratives photocopies des autorisations de déplacement (faîtes en nombre pour la population)
Baisse des dépenses de repas cantine (et baisse des recettes)
Recettes en baisse avec les droits d'occupation des sols et locations de salle, affermage marché forain.
Les abonnements de la Médiathèque- Droit de mutation prévu à la baisse

Le maire présente les prévisions budgétaires 2020 :

Dépenses de fonctionnement :
La progression par rapport à 2019 concerne l'effet « COVID ». La masse salariale est prévue en augmentation de 2.2%. Ce qui à effectif constant n'est dû qu'au glissement vieillissement technicité
Pour la dépense - Atténuation de produits : elle est liée à la fiscalité et est imposée par l'état
Une grosse dépense concerne le virement de 475 775 €uros à la section d'investissement que l'on retrouve au chapitre 021 recette d'investissement.
Pour :
Combler le déficit d'investissement de 2019
Pour payer les dépenses déjà engagées et les restes à réaliser
Pour payer le remboursement des emprunts
La provision est de 110 874 € pour dépenses imprévues (ce qui reste des 450 000 euros injectés du budget eau en 2018)
Pas assez pour provisionner le paiement des emprunts de 2021 (128 000) et c'est dans ...9 mois que le budget 2021 devra être voté.

Il conclut pour la section dépenses de fonctionnement par :
« Nous sommes donc dans l'obligation dans les 5 mois restants à faire des économies sur ce prévisionnel et à trouver toutes les pistes pour dégager un autofinancement pour 2021.

Recettes de fonctionnement :
En reprenant les chiffres du compte administratif 2019, le maire explique que
Le report global 2019 est de 468 428 € et comprend la recette de la vente du Plan B.
L'effet COVID est aussi en privation de recettes :
La redevance du marché forain, les occupations du domaine public, et le droit de mutation qui sont revus à la baisse
Les dotations de l'état en nette baisse et cela va perdurer
L'encaissement des loyers et Locations de salle aussi en baisse

Pour conclure, le maire se dit inquiet de la situation car pour 2021 il faut transférer 475 775 € du fonctionnement à l'investissement

En ce qui concerne la section Investissement

Dépenses : Sachant qu'il faut combler le déficit (266 422€) et provisionner les restes à réaliser de l'investissement engagé en 2019 (218 837 €) – Payer Le remboursement des emprunts qui s'élève à 107 345.32 €,
Sachant qu'il faut ajouter des dépenses hors restes à réaliser (achat véhicule PM), Il faut provisionner en plus - La première tranche de la réfection des chemins communaux déjà engagée par l'ancienne municipalité- (39 000 €). Aucune autre marge de manœuvre n'est possible.

Il est provisionné uniquement 2700 € -limite de nos possibilités.

Recettes : Il n'y a pas eu d'excédent en 2019, les recettes 2020 comprennent : le transfert de 475 775 € de la section de Fonctionnement. Le fonds de compensation pour la TVA e7898 €, et les restes à percevoir des subventions Maison des arts et inondations

Le débat s'oriente sur le fonctionnement de la maison des arts :

Le maire explique : « nous devons trouver des solutions pour ce bâtiment neuf et vide et il lance un appel à tous les élus pour aider la commune »

Il explique qu'il a visité les lieux et les ateliers sont petits entre 10 et 15m2 avec un point d'eau. Qu'il est nécessaire d'aller la visiter pour se projeter, et trouver des solutions d'exploitation.

Intervention Mme Grand :

L'ancienne municipalité a des contacts avec des artistes renommés, elle demande pourquoi cela n'est pas exploité

Réponse de Mr le Maire :

Si vous avez une liste, nous la prenons avec plaisir, mais à ce jour nous n'avons pas de dossier en mairie

Intervention Mme Andrews :

Serait-il possible de faire appel au ministère de la culture pour obtenir des aides financières

Réponse de Mr le Maire :

La maison des arts a reçu des subventions d'investissement, en ce qui concerne le fonctionnement aucune aide n'est possible

Il faudrait exploiter des pistes au niveau de l'artisanat, et pour les artistes éventuels faire attention à leur solvabilité.

Autres interventions :

Intervention de M. CAZAUD :

Il demande pourquoi les indemnités des adjoints votés lors du précédent conseil sont si basses.

Réponse de M. Le Maire :

Les taux d'indemnité sont plafonnés par la loi, l'enveloppe globale peut être totalement affectée ou non.

En concertation avec les adjoints, leur taux d'indemnité n'atteint pas le plafond pour 2020. Cela sera revu en 2021 en fonction de l'implication de chacun

Intervention de M. CAZAUD :

Au niveau de l'électricité, il demande pourquoi l'éclairage public a été remis en fonction, alors que les feux étaient éteints la nuit, et qu'à priori personne ne s'en est plaint.

Réponse de Mr le Maire :

Effectivement, j'ai décidé de remettre en route l'éclairage nocturne et ce jusqu'au 31 août car il y a eu de nombreux tags et incivilités qui se sont déroulés la nuit et l'éclairage peut permettre d'éviter ces actions nocturnes.

C'est également pour la sécurité des touristes et résidents, l'été les personnes sont plus souvent dehors tard dans la nuit.

La coupure d'électricité génère 10 000 € d'économie par an, la remettre en fonction seulement 2 mois nous coûtera 1700 euros, le prix à payer pour plus de tranquillité

Intervention de Mme DUFIS :

Depuis la remise en fonction de l'éclairage nocturne, de nombreux administrés sont venus en mairie pour nous remercier.

Vote du budget général
Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal présenté par le Maire, soumis au vote par chapitre, avec présentation par section,

Le conseil Municipal
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Décide :
D'arrêter le montant du budget primitif 2020 du budget principal à la somme de

BP 2020	***Dépenses***	***Recettes***
Balance générale	3 522 326	3 522 326
Fonctionnement	2 766 632	2 766 632
Investissement	755 694	755 694

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessus

Pour : 14 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 2 voix (Mr CAZAUD P. – Mme GRAND C.)

Adoptée à la MAJORITE

2b- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement – dépenses
Le maire explique que les charges générales sont basées sur le réalisé de 2019 (réel 2019 : 90 000 € les 106 361€ affichés comprennent en plus un impayé 2018)
Le virement en Investissement est plus élevé qu'en 2019 car peu de mouvement sur ce budget depuis 2018, année où ce budget a été amputé de 450 000 €
Fonctionnement – recettes
Cette section comprend le report excédent 2019, les redevances assainissement, subventions de fonctionnement, la Prime d'épuration – les subventions de participations des collectivités territoriales (base réalisation 2019)

Investissement – dépenses
Le maire annonce que les réalisations 2018 et 2019 sont quasi nulles,
Cette section comprend le remboursement des emprunts, les travaux sur réseaux d'adduction d'eau Il est à noter que 3 factures concernant des travaux 2019 sont en attente du vote du budget pour être payées (les travaux de réseaux « CADERONNE » des « GUERILLEROS (25 000€) et la redevance sur les effluents 30 000 €
Et une enveloppe pour travaux (ce qui est peu en regard des montants élevés des travaux qui concernent les réseaux et l'assainissement)
Le maire annonce que la municipalité va travailler avec la SAUR (délégataire) pour réfléchir ensemble sur les possibilités d'amélioration des réseaux, les crédits actuels ne suffiront pas, mais un programme pluri annuel peut être envisagé.

INVESTISSEMENT – RECETTES
Cette section est composée du solde d'exécution 2019 **et du** virement de la section de fonctionnement

Vote du budget annexe Eau et Assainissement

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe Eau et Assainissement par le Maire, soumis au vote par chapitre, avec présentation par section,
Le conseil Municipal
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Décide :
D'arrêter le montant du budget primitif 2020 du budget annexe Eau et Assainissement à la somme de

BP 2020	Dépenses	Recettes
Balance générale	787 257	787 257
Fonctionnement	334 567	334 567
Investissement	452 690	452 690

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Délibération mise aux voix :

Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix (Mr CAZAUD P.)

Adoptée à la MAJORITE

INFORMATIONS

1 -Mr le maire annonce qu'il a été élu Vice-Président de la CCPA chargé des ordures ménagères et qu'il est conscient que la situation actuelle n'est pas simple et qu'il va travailler pour essayer d'améliorer ce service et s'impliquer au maximum.

Il souhaiterait que toute l'équipe se mobilise pour rendre le village plus propre, de réagir sur les incivilités, se mobiliser pour essayer de faire respecter les règles en ce qui concerne les dépôts sauvages.

Les caméras seraient idéales mais vu les finances de la ville cela n'est pas possible actuellement. Mais il ne faudra pas hésiter à verbaliser quand cela sera possible.

Il explique aussi que le tri est mal fait ce qui a pour conséquence d'être sévèrement taxé par le COVALDEM. Des actions d'information sur le tri devront être plus percutantes.

2- Mr le maire informe le conseil qu'il a plusieurs rendez -vous importants avec la Présidente du Département le 28 avec Sébastien Pla du conseil Régional le 31 et des contacts ont été pris avec Madame la sénatrice.

Fin de la séance 19h15

Hors séance le maire, les élus et les administrés débattent sur la gestion des ordures ménagères

MAIRIE d'ESPERAZA